



LA  
**PLAINE**  
DES PALMISTES

Affaire 06-030225

Réhabilitation et extension du Collège Gaston Crochet –  
Avenant au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec  
la SPL Est Réunion Développement (SPL ERD)

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la  
convocation avait été faite le **28 janvier 2025** et que le  
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de  
présent(s) est de : **18**

Absents : 08

Procurations : 03

Total des votes : 18

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 FÉVRIER  
2025

L'an deux mille vingt-cinq le **TROIS FÉVRIER** à **DIX-HUIT HEURE DIX MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

**ABSENT(S)** : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**PROCURATION(S)** : Sabrina HOARAU conseillère municipale à Sabine IGOUFE – Emilie NALEM conseillère municipale à Marie-Lourdes VELIA – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Héliette THIBURCE

Publicité faite le 07/02/2025

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20250203-DCM06-030225-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2025  
Date de réception préfecture : 06/02/2025

## Affaire 06-030225

### Réhabilitation et extension du Collège Gaston Crochet – Avenant au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Est Réunion Développement (SPL ERD)

Le Maire rappelle que, lors de sa séance du 14 octobre 2024, le Conseil municipal a validé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec la SPL ERD relative à la restructuration des écoles et des équipements du centre bourg.

Pour mémoire, le projet consiste à engager les premiers travaux d'un programme de restructuration de tout le site des écoles en commençant par le collège actuel qui devrait être libéré au cours du deuxième semestre de cette année.

Ainsi, vu la complexité de cette opération et son montant financier, il est proposé de passer un avenant au contrat de la SPL, afin de la missionner dans le montage et le suivi du dossier de demande de financement. Pour tous les contrats d'AMO à venir, cette disposition sera automatiquement incluse dans les stipulations, afin d'engager le prestataire sur la faisabilité financière d'une opération.

Le coût de cette prestation s'élève à 7 200 € HT.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Frédéric AZOR, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE),

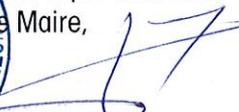
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **PROCÈDE** à la validation du projet d'avenant au contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage entre la Commune de La Plaine des Palmistes et la SPL ERD pour la réhabilitation et l'extension du collège Gaston Crochet,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention d'assistance, dont le projet est joint à la présente,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,  
le Maire,

  
**Johnny PAYET**



MARCHES PUBLICS

EXE10

## AVENANT N° 1

### A - Identification du pouvoir adjudicateur.

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES  
Hôtel de Ville  
230, rue de la République  
97431 La Plaine des Palmistes

### B - Identification du titulaire du marché public.

SPL EST REUNION DEVELOPPEMENT  
16 B résidence le Manchy – rue Leconte de Lisle  
97470 SAINT BENOIT  
Tel. 0262 97 56 89 - Fax. 0262 97 56 57

### C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public :

**Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études de réhabilitation et d'extension du Collège Gaston Crochet**

■ Date de la notification du marché public : **29/10/2024**

■ Durée d'exécution du marché public : **75 mois**, hors délais de validation par le Maître d'Ouvrage, à compter de sa notification.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **8,5 %**
- Montant HT : **142 000.00 €**
- Montant TTC : **154 178.50 €**

## D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant

### Préambule :

Consécutivement à la future livraison du nouveau Collège réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental, la Collectivité souhaite amorcer la mutation et la restructuration de son pôle éducatif du centre-bourg composé du Collège Gaston Crochet et des écoles Myosotis et Claire Hénou.

Cette ambitieux projet s'inscrit dans le cadre d'une opération dite « tiroir » dont le premier jalon concerne l'actuel collège destiné à muter pour accueillir de nouvelles fonctions.

Pour mémoire, la stratégie retenue se décline en 3 temps nécessitant une planification séquencée des interventions :

- Phase 1 : Basculement de l'école Claire Hénou vers l'actuel Collège Gaston Crochet ;
- Phase 2 : Basculement de l'école Myosotis vers l'actuelle école Claire Hénou ;
- Phase 3 : Construction d'un pôle de services en lieu et place de l'école Myosotis.

Ce sont dans ces conditions que la SPL ERD a été missionnée pour accompagner la Collectivité.

Il s'avère que la Collectivité souhaite étendre l'intervention de la SPL ERD sur la partie financière en l'accompagnant dans le montage et le suivi d'un dossier de demande de financement.

Dans ces conditions, il importe d'actualiser le cadre contractuel d'intervention de la SPL ERD conformément à la stratégie opérationnelle retenue par la Collectivité.

Le présent avenant n°1 vise à ajuster la rémunération de la SPL ERD consécutivement à sa mobilisation complémentaire sur la partie financière (Phase 11). L'avenant n°1 a été rédigé sur la base du montage et du suivi d'un dossier de financement dont le dispositif reste à être sécurisé. Les missions incluses dans l'avenant n°1 comprennent :

- Des réunions de travail avec la Collectivité et les services instructeurs ;
- La rédaction des pièces (Notes, courriers, formulaire, grille de contrôle) nécessaire à la formalisation du dossier de financement ;
- Le suivi de l'avancement : Compte rendu d'exécution, recueil des divers documents auprès des entreprises, production des tableaux d'avancement, réponse aux questionnements du service instructeur, mis à jour des pièces décrites précédemment, ...

Il a par conséquent été convenu ce qui suit :

### Article 2 de l'AE – Conditions d'exécution du marché

L'article 2.1 Durée du marché est modifié comme suit :

*Les prestations résultant du contrat sont à réaliser dans le délai prévisionnel de 75 mois, hors délais de validation par le Maître d'Ouvrage, à compter de sa notification.*

### Article 5 de l'AE – Rémunération du Titulaire

L'article 3.2 Montant de la rémunération du titulaire

*Les prestations de l'assistant à maître d'ouvrage seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire basé sur les conditions économiques prévues ci-dessous.*

Montant forfaitaire Hors TVA : 149 300,00 € HT

Montant TVA au taux de 8,5% : 12 690,50 €

Montant TTC : 161 990,50 € TTC

Montant TTC (en lettres) : cent-soixante-et-un neuf-cent-quatre-vingt-dix euros et cinquante centimes.

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

PHASES DE MISSION	DUREE DE LA MISSION	Directeur de projet	Responsable d'opérations	Coût € HT marché initial	Responsable d'opérations	Coût € HT avenant n°1	Coût total € HT
		1 300 € HT/jour	900 € HT/jour		900 € HT/jour		
<b>PHASE 1 : MISSION CSPS</b>							
Rédaction des pièces administratives du DCE	1,5 mois	0,00 jours	1,00 jours	900,00	0,00 jours	0,00	900,00
Analyse des offres et mise au point du marché		0,00 jours	1,00 jours	900,00	0,00 jours	0,00	900,00
Suivi de la mission du CSPS		0,00 jours	2,50 jours	2 250,00	0,00 jours	0,00	2 250,00
		0,00 jours	4,50 jours	4 050,00	0,00 jours	0,00	4 050,00
<b>PHASE 2 : MISSION BUREAU DE CONTRÔLE</b>							
Rédaction des pièces administratives du DCE	1,5 mois	0,00 jours	1,00 jours	900,00	0,00 jours	0,00	900,00
Analyse des offres et mise au point du marché		0,00 jours	1,00 jours	900,00	0,00 jours	0,00	900,00
Suivi de la mission du Controleur technique		0,00 jours	2,50 jours	2 250,00	0,00 jours	0,00	2 250,00
		0,00 jours	4,50 jours	4 050,00	0,00 jours	0,00	4 050,00
<b>PHASE 3 : MISSION AUDIT ENERGETIQUE</b>							
Rédaction des pièces administratives du DCE	1,5 mois	0,00 jours	1,00 jours	900,00	0,00 jours	0,00	900,00
Analyse des offres et mise au point du marché		0,00 jours	1,00 jours	900,00	0,00 jours	0,00	900,00
Suivi de la mission		0,00 jours	1,00 jours	900,00	0,00 jours	0,00	900,00
		0,00 jours	3,00 jours	2 700,00	0,00 jours	0,00	2 700,00
<b>PHASE 4 : MISSION GEOTECHNIQUE</b>							
Rédaction des pièces administratives du DCE	1,5 mois	0,00 jours	1,00 jours	900,00	0,00 jours	0,00	900,00
Analyse des offres et mise au point du marché		0,00 jours	1,00 jours	900,00	0,00 jours	0,00	900,00
Suivi de la mission		0,00 jours	1,00 jours	900,00	0,00 jours	0,00	900,00
		0,00 jours	3,00 jours	2 700,00	0,00 jours	0,00	2 700,00
<b>PHASE 5 - PHASE APPEL D'OFFRES AVEC NEGOCIATION (MARCHE MGP)</b>							
Rédaction des pièces administratives	6 mois	0,00 jours	4,00 jours	3 600,00	0,00 jours	0,00	3 600,00
Analyse des candidatures et des prestations et mise au point des marchés		1,00 jours	10,00 jours	10 300,00	0,00 jours	0,00	10 300,00
validation technique		1,00 jours	3,00 jours	4 000,00	0,00 jours	0,00	4 000,00
Commission		1,00 jours	1,00 jours	2 200,00	0,00 jours	0,00	2 200,00
		3,00 jours	18,00 jours	20 100,00	0,00 jours	0,00	20 100,00
<b>PHASE 6 - PHASES CONCEPTION APS-APD</b>							
Suivi des études	3 mois	1,00 jours	6,00 jours	6 700,00	0,00 jours	0,00	6 700,00
reporting au maître d'ouvrage		0,00 jours	2,00 jours	1 800,00	0,00 jours	0,00	1 800,00
validation technique		0,00 jours	3,00 jours	2 700,00	0,00 jours	0,00	2 700,00
		1,00 jours	11,00 jours	11 200,00	0,00 jours	0,00	11 200,00
<b>PHASE 7 - PHASES CONCEPTION PRO-DCE</b>							
Suivi des études	3 mois	1,00 jours	6,00 jours	6 700,00	0,00 jours	0,00	6 700,00
reporting au maître d'ouvrage		0,00 jours	2,00 jours	1 800,00	0,00 jours	0,00	1 800,00
validation technique		0,00 jours	3,00 jours	2 700,00	0,00 jours	0,00	2 700,00
		1,00 jours	11,00 jours	11 200,00	0,00 jours	0,00	11 200,00
<b>PHASE 8 - PHASE EXECUTION DES TRAVAUX</b>							
Suivi administratif et technique	24 mois	6,00 jours	48,00 jours	51 000,00	0,00 jours	0,00	51 000,00
Reporting au maître d'ouvrage		0,00 jours	6,00 jours	5 400,00	0,00 jours	0,00	5 400,00
Gestion financière des marchés		0,00 jours	6,00 jours	5 400,00	0,00 jours	0,00	5 400,00
		6,00 jours	66,00 jours	61 800,00	0,00 jours	0,00	61 800,00
<b>PHASE 9 - LIVRAISON</b>							
Opération de réception	1,5 mois	0,00 jours	2,00 jours	1 800,00	0,00 jours	0,00	1 800,00
Mise en service		0,00 jours	1,00 jours	900,00	0,00 jours	0,00	900,00
Réunions techniques		0,00 jours	2,00 jours	1 800,00	0,00 jours	0,00	1 800,00
Suivi administratif		0,00 jours	2,00 jours	1 800,00	0,00 jours	0,00	1 800,00
Clôture d'opération		0,00 jours	2,00 jours	1 800,00	0,00 jours	0,00	1 800,00
		0,00 jours	9,00 jours	8 100,00	0,00 jours	0,00	8 100,00
<b>PHASE 10 - PHASE EXPLOITATION</b>							
Suivi de l'année 1 de la phase exploitation	12 mois	0,00 jours	6,00 jours	5 400,00	0,00 jours	0,00	5 400,00
Suivi de l'année 2 de la phase exploitation	12 mois	0,00 jours	6,00 jours	5 400,00	0,00 jours	0,00	5 400,00
Suivi de l'année 3 de la phase exploitation	12 mois	0,00 jours	6,00 jours	5 400,00	0,00 jours	0,00	5 400,00
		0,00 jours	18,00 jours	16 200,00	0,00 jours	0,00	16 200,00
<b>PHASE 11 - ASSISTANCE FINANCIERE</b>							
Suivi administratif et financier		0,00 jours	0,00 jours	0,00	2,00 jours	1 800,00	1 800,00
Réunions techniques		0,00 jours	0,00 jours	0,00	6,00 jours	5 400,00	5 400,00
		0,00 jours	0,00 jours	0,00	8,00 jours	7 200,00	7 200,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 jours</b>	<b>0,00 jours</b>	<b>142 100,00</b>	<b>8,00 jours</b>	<b>7 200,00</b>	<b>149 300,00</b>

## Article 7 de l'AE – Règlement des comptes du titulaire

### L'article 7.1.1 Modalités de règlement du prix

Le règlement du prix s'effectue à l'avancement sur la base du constat de réalisation des éléments de missions conformément à l'échéancier ci-dessous :

## Echéancier de versement de la rémunération de l'AMO - € HT

<b>PHASE 1 : MISSION CSPS</b>	<b>4 050,00</b>
Remise du Dossier de Consultation des Entreprises de MOE à la Collectivité	900,00
Remise du rapport d'analyse des offres à la Collectivité	900,00
Remise du Plan Global de Coordination	2 250,00
<b>PHASE 2 : MISSION BUREAU DE CONTRÔLE</b>	<b>4 050,00</b>
Remise du Dossier de Consultation des Entreprises de MOE à la Collectivité	900,00
Remise du rapport d'analyse des offres à la Collectivité	900,00
Remise du Rapport Interne de Contrôle Technique	2 250,00
<b>PHASE 3 : MISSION AUDIT ENERGETIQUE</b>	<b>2 700,00</b>
Remise du Dossier de Consultation des Entreprises de MOE à la Collectivité	900,00
Remise du rapport d'analyse des offres à la Collectivité	900,00
Remise du rapport de l'audit énergétique	900,00
<b>PHASE 4 : MISSION GEOTECHNIQUE</b>	<b>2 700,00</b>
Remise du Dossier de Consultation des Entreprises de MOE à la Collectivité	900,00
Remise du rapport d'analyse des offres à la Collectivité	900,00
Remise du rapport G2 AVP	450,00
Remise du rapport G2 PRO	450,00
<b>PHASE 5 - PHASE APPEL D'OFFRES AVEC NEGOCIATION (MARCHE MGP)</b>	<b>20 100,00</b>
Remise du cahier des charges à la Collectivité	3 600,00
Remise du rapport d'analyse des candidatures à la Collectivité	7 150,00
Remise du rapport d'analyse des prestations à la Collectivité	7 150,00
Attribution du marché	2 200,00
<b>PHASE 6 - PHASES CONCEPTION APS-APD</b>	<b>11 200,00</b>
Notification OS de démarrage de l'APS	3 360,00
Remise de l'APS à la Collectivité	2 240,00
Notification OS de démarrage de l'APD	3 360,00
Remise de l'APD à la Collectivité	2 240,00
<b>PHASE 7 - PHASES CONCEPTION PRO-DCE</b>	<b>11 200,00</b>
Notification OS de démarrage du PRO	3 360,00
Remise du PRO à la Collectivité	2 240,00
Remise du DCE à la Collectivité	5 600,00
<b>PHASE 8 - PHASE EXECUTION DES TRAVAUX</b>	<b>61 800,00</b>
Forfait mensuel sur la base de 24 mois de chantier de 2 575,00 € HT (à compter de l'OS de démarrage de la 1ère entreprise)	61 800,00
<b>PHASE 9 - LIVRAISON</b>	<b>8 100,00</b>
50% à la date de la première réunion préalable à la réception des travaux (OPR)	4 050,00
30% à la signature du premier PV de réception	2 430,00
20% à la remise à la Collectivité du PV de réception du premier du marché de travaux	1 620,00
<b>PHASE 10 - PHASE EXPLOITATION</b>	<b>16 200,00</b>
Date anniversaire 6 mois de l'année 1 de la phase exploitation	2 700,00
Date anniversaire 12 mois de l'année 1 de la phase exploitation	2 700,00
Date anniversaire 6 mois de l'année 2 de la phase exploitation	2 700,00
Date anniversaire 12 mois de l'année 2 de la phase exploitation	2 700,00
Date anniversaire 6 mois de l'année 3 de la phase exploitation	2 700,00
Date anniversaire 12 mois de l'année 3 de la phase exploitation	2 700,00
<b>PHASE 11 - ASSISTANCE FINANCIERE</b>	<b>7 200,00</b>
Remise du dossier de subvention à la Collectivité	2 880,00
Décision attributive de subvention (arrêté, délibération, courrier, ...)	2 880,00
Versement du solde de subvention	1 440,00
<b>Total rémunération AMO (€ HT)</b>	<b>149 300,00</b>

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 7 200.00 €
- Montant TTC : 7 812.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5.06 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 149 300.00 €
- Montant TTC : 161 990.50 €

**E - Signature du titulaire du marché public.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PILLORE Frédéric, Directeur Général		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur.**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)